



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

18 OCTOBRE 2016 – 17 H
Salle Maurice Hauriou

Etaients présents :

Enseignants collège A:

CASTETS-RENARD Céline, HOUIN-SAINT-ALARY Corinne, MENGES LE PAPE Christine, NELIDOFF Philippe, PAULIN Christophe, SEGONDS Marc

Enseignants collège B :

ATTAL Michel, BABA AISSA Latifa, FABRIES-LECEA Eugénie, MARRIGUES Jean-Charles, MIRABAIL Solange, VAILLANT Romain

Etudiants collège licence:

CALIMACHE Pierrick, FOURNIE Thomas, JEANMOUGIN Fanny, PETRACHI Hugo,

Etudiants collège master et doctorat :

BERTRAND Thomas, DROUOT Anastasia, MARTIN DI MICHELE Thomas

BIATSS : HOMPHONGSAPHONE Béatrice, SOUSSOTTE Nathalie

Personnalités extérieures : GAUDILLERE Pascal, GENDELMAN Patricia

Avaients donné procuration :

Enseignants collège A : MACORIG-VENIER Francine

Enseignants collège B : BLIN Olivier, DEVILLE Sophie, JEAN Séverin,

Personnalités : PELLEFIGUE Nadia

Personnalités excusées :

CARTHE MAZERES Isabelle, LAURENT Christophe

Invités :

BALONDRAGE Laure (UFR droit), BOURLIER Thérèse (FCV2A), GUIGNARD Didier (FOAD)

.....

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 17 heures 15.

POINT D'INFORMATION :

Le doyen donne quelques informations :

- Le salon Infosup aura lieu du 16 au 19 novembre et il est souhaitable que quelques enseignants puissent être présents lors de ce rendez-vous important pour les futurs étudiants.

- Le professeur Bertrand de Lamy quitte le conseil de faculté et sera remplacé par le professeur Wanda Mastor.
- Le traditionnel buffet de fin d'année de la faculté aura lieu le mardi 6 décembre prochain à 12 h 30 dans le grand hall de l'université.
- La rentrée s'est bien passée avec des inscriptions en hausse.
- Un tract haineux a été diffusé en amphithéâtre. Un communiqué sera fait pour dénoncer ces propos.
- A la demande des étudiants, le doyen annonce la remise en place du chantier Syllabus.
- Concernant l'évolution du dossier Master : à ce jour, le texte prévoit une sélection à l'entrée du Master avec une dérogation pour le droit et la psychologie.

Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 20 septembre 2016

Le directeur de l'IEJ, présent au conseil, regrette la référence dans le compte-rendu du conseil du 20 septembre 2016 à la « dégradation » de la réputation de la faculté de droit suite à l'annulation de l'examen de l'IEJ. Il demande au doyen de supprimer la phrase concernée. Le Doyen souligne que le compte rendu a été établi sous son autorité.

Un débat s'engage sur les précisions qu'il serait possible d'apporter à ce compte rendu. L'approbation du compte rendu du conseil du 20 septembre est reportée au conseil suivant.

Arrêté d'examen scolarité droit

Modification de l'arrêté de licence bilingue droit et monde hispanique – Il n'y a pas de TD
Adopté

Arrêtés d'examens FCV2A

Modifications d'arrêtés d'examen
Création d'un arrêté d'examen
Adopté

Arrêtés d'examens FOAD

Création du DU European Certificate in Urban Security (ECUS)
Convention
Adopté

Arrêtés d'examens T.S.E. économie/droit

Adopté

Budget 2017

La formation continue constitue une grosse source de revenus pour 2016. En revanche, la taxe d'apprentissage est en baisse, en raison d'une réforme nationale. Le doyen rappelle que la taxe d'apprentissage peut être versée malgré cette réforme, il remercie les partenaires extérieurs présents de leur contribution. Il rappelle que les responsables de M2 démarchent toutes les entreprises susceptibles de verser de la taxe et que le décanat fait une campagne de novembre à février, en démarchant de très nombreux contacts et prospects.

Plusieurs membres du conseil soulignent qu'il est difficile de lire les chiffres du budget tel que présenté. Ils souhaiteraient connaître le détail des postes budgétaires, l'évolution des dépenses, et la prévision éventuelle de dépenses exceptionnelles, afin d'avoir une meilleure lisibilité du budget et de pouvoir procéder à des arbitrages.

Le doyen indique que le budget est présenté sous la forme requise par la GBCP et les conseils centraux.

Adopté

Subventions

Subvention de 3000 € pour l'association des anciens étudiants du M2 droit de la santé et de la protection sociale

Subvention de 2000 € pour l'association des étudiants du M2 droit de la santé et de la protection sociale

Subvention de 1300 € à l'association des étudiants du M2 droit du numérique
Subvention de 2.000 € à l'association MAJI, association du M2 juriste international
Les 4 subventions sont adoptées

Questions diverses

A sa demande, le directeur de l'IEJ présente la situation qui a amené à l'annulation de l'examen de l'IEJ du vendredi 16 septembre. Il souligne que son secrétariat a été particulièrement affecté par cette erreur et rappelle les difficultés récurrentes que connaissent les examens de l'IEJ depuis plusieurs années. Il estime que la faculté de droit aurait dû apporter son soutien à l'IEJ à cette occasion et que les problèmes rencontrés sont dus à un manque de personnel. Il demande au Doyen une personne supplémentaire pour assurer le secrétariat.

Le conseil prend fin à 19 h 30.

Compte-rendu validé par :

Hugues Kenfack